



Ville de Lausanne

Contrôle des finances

case postale 6904 – 1002 Lausanne

RAPPORT D'AUDIT INTERNE

Gestion des infrastructures sportives par le Service des sports

Audit de conformité et de gouvernance

Destinataires :

Municipalité

Madame la Directrice de la Direction des sports et de la cohésion sociale

Monsieur le Chef de service du Service des sports

Extrait de la directive municipale sur le Contrôle des finances de la Ville de Lausanne¹

Art. 18 – Rapports d’audit interne et recommandations

1. Le mandat d’audit débute par un entretien de lancement avec l’audité.
2. Le CFL émet le rapport en version définitive aux destinataires prévus uniquement après la finalisation des étapes suivantes :
 - a. le CFL présente ses conclusions d’audit et recommandations dans un projet de rapport qu’il adresse avant la réunion de clôture à l’audité ;
 - b. lors de la réunion de clôture, l’audité fait part de ses éventuelles remarques sur les constats et recommandations du projet de rapport ;
 - c. à l’issue de cette réunion, le CFL émet une version du projet adressée à l’-aux audité-s et au-x directeurs concerné-s pour prise de position ;
 - d. l’audité a 60 jours ouvrés pour faire adopter une note à la Municipalité comprenant :
 - i. sa position pour chaque recommandation. Si une recommandation s’adresse à un tiers, le CFL adresse séparément sa demande de positionnement à ce dernier ;
 - ii. une note de synthèse de suivi des recommandations de l’audité ;
 - iii. l’indication des éléments considérés comme étant confidentiels ainsi que les motifs afin que la Ville puisse en tenir compte lors de la publication du rapport.Lorsque l’audité n’est pas une entité rattachée à l’administration communale, le service de tutelle doit soumettre la note à la Municipalité, qui en prendra acte.
 - e. Le délai de 60 jours écoulé, le CFL émet le rapport final aux destinataires prévus à l’art. 19 al. 1. Celui-ci inclut les prises de position et la note de synthèse de suivi des recommandations de l’audité.
3. En cas de désaccord au sujet des recommandations à mettre en œuvre, le CFL saisit le comité d’audit, qui statue définitivement.
4. Lorsque l’audité n’a pas donné, dans le délai imparti, une suite appropriée aux recommandations du CFL, celui-ci soumet le cas au comité d’audit qui prend les dispositions nécessaires.

Art. 19 – Diffusions des rapports

1. Les rapports d’audit interne sont adressés :
 - a. à l’audité ;
 - b. au service subventionnant concerné, lorsque l’audité n’est pas une entité rattachée à l’administration communale ;
 - c. à la direction concernée ;
 - d. à la Municipalité.
2. Sous réserve des dispositions de l’art. 16 LInfo, les rapports d’audit interne sont rendus publics dès qu’ils sont achevés au sens de l’article 9 alinéa 1^{er} LInfo, soit dès que le rapport final a été émis par le CFL.
3. Les noms des collaborateurs ne sont pas mentionnés dans le rapport publié.

Remarque

« Les informations contenues dans le présent document (le « Document ») sont destinées aux seuls besoins internes de l’audité et de la Ville de Lausanne. L’utilisation directe ou indirecte par un tiers de tout ou partie du Document s’effectuera sous sa seule responsabilité. Le Document s’appuie sur les faits et circonstances bien particuliers tels qu’ils ont été présentés au Contrôle des finances au moment de sa rédaction et n’a pas vocation à valoir pour le futur. Les destinataires seront seuls compétents et responsables pour la mise en œuvre des recommandations.

¹ Directive municipale sur le Contrôle des finances de la Ville de Lausanne du 14 janvier 2021 et entrée en vigueur le 14 janvier 2021 : https://www.lausanne.ch/apps/actualites/index_recueil.php?id_recueil=56

Synthèse du CFL

Le Service des sports gère une centaine d'installations sportives composées principalement de terrains de football, de piscines, de patinoires, de stades, de terrains de tennis, de boulodromes et de salles omnisports. Avec une moyenne d'âge de près de 50 ans, ces infrastructures sont vieillissantes et nécessitent des travaux de remise en état et d'assainissement pour assurer leurs disponibilités et la sécurité de ses utilisateurs. Le Service des sports doit entretenir, mais a également la gestion opérationnelle de ces infrastructures avec environ 77 EPT (piscines, patinoires, centres sportifs).

Le CFL a orienté son approche d'audit sur les thématiques suivantes :

- la gestion commerciale des piscines et patinoires y compris l'école de natation ;
- la gestion des ressources humaines ;
- la gestion des locations des salles, piscines, terrains et patinoires ;
- la gestion de l'entretien courant ;
- la planification des ressources ;
- le processus d'achats.

Les objectifs opérationnels sont atteints, mais des optimisations pourraient être entreprises afin de permettre une meilleure gestion des deniers publics. Les contrôles sur les processus de paiement des heures de travail des auxiliaires, des éléments variables de paie ainsi que sur les tenues de caisse n'ont pas relevé d'anomalie.

Les principaux constats du CFL sont les suivants :

Gestion des piscines :

- les horaires d'ouverture des piscines extérieures devraient être adaptés en cas de mauvais temps. En effet, hormis Montchoisi qui ferme à un horaire fixe, les piscines extérieures ne ferment pas plus tôt que 17h30, sauf cas exceptionnel, afin de garantir un minimum d'heures de travail aux personnels auxiliaires ;
- un tarif préférentiel est octroyé entre 11h30 et 13h30 et après 17h à Mon-Repos. Ce sont justement à ces heures que la fréquentation est importante ;
- l'École de natation est déficitaire, les tarifs pratiqués sont de 35% à 50% en dessous du prix du marché. Aucune priorité n'est accordée aux Lausannois et le processus d'inscription est obsolète.

Locations :

- la location des salles et des patinoires se fait via le système Gelore. La location des installations footballistiques devrait également être faite via ce système. Ceci est prévu et améliorera le système de contrôle et évitera des multiples saisies ;
- la facturation des locations de salles et de terrains s'effectue uniquement selon la présence effective et non par forfait pour une plage horaire. Les tarifs horaires (CHF 10.- pour un terrain ou une salle et CHF 20.- pour les piscines) sont standards et ne tiennent pas compte de divers critères tels que : si les sportifs sont juniors/actifs, de la qualité des terrains (synthétique, éclairé, etc.).

Centre de tir sportif de Vernand :

- certains de ses coûts ne sont pas refacturés aux Communes partenaires, conformément à la convention signée ;
- les horaires d'ouverture du tir 50 à mètres et 25 à mètres sont très étendus, ce qui impose parfois la présence d'un·e employé·e sur place pour quelques tireur/euse·s seulement. De plus, le nombre d'heures dédiées à l'entretien est supérieur aux nombres d'heures d'ouverture du tir 300 à mètres ;
- une réflexion globale doit être entreprise également quant au redimensionnement du centre de tir.

Gestion de l'entretien :

- trois ouvriers spécialisés œuvrent à l'entretien des sites, mais leurs heures ne sont pas consolidées et il n'existe pas de vision globale des heures que chaque ouvrier a passé par installation ;
- une mutualisation des garages, des véhicules et des ateliers, en vue de la transformation du site de la Pontaise où se trouvent ces ateliers, doit être entreprise ;
- le Service des sports n'a pas effectué un appel d'offres global pour le nettoyage de ses différents bâtiments et sites et mandate actuellement sept sociétés de nettoyage différentes ;

- certains contrôles de sécurité sur le montage de gradins ne sont pas formalisés.

Investissement et gestion des travaux :

Pour entretenir ses infrastructures, le service bénéficie de CHF 1.9 million de budget d'entretien, d'un crédit-cadre de CHF 2.75-3 millions tous les 5 ans, et de quelques éléments portés au plan des investissements qui s'apparentent plus à de l'entretien qu'à l'acquisition de nouvelles infrastructures. Les entretiens d'urgence priment sur les travaux planifiés, qui eux sont repoussés. Plusieurs installations de traitement des eaux des piscines ne sont plus aux normes et devront être mises en conformité d'ici 2026 :

- un inventaire des réparations à effectuer a été réalisé en 2015 mais n'est pas systématiquement mis à jour, et ne recense pas toutes les réparations à réaliser (investissements ou en charges courantes) par installation avec un ordre de priorité ;
- entre 25% et 52% des travaux définis dans le crédit-cadre ne sont pas effectués pour être remplacés par des urgences. Des dépassements importants sont notés (35%-50%) dans le crédit-cadre 2013/31 ;
- si la plupart des charges sont attribuées aux infrastructures footballistiques et aux piscines, nous relevons une sous dotation pour les infrastructures liées à d'autres sports qui peuvent pourtant compter également de nombreux pratiquant-e-s.

Sur la base des constats identifiés, le CFL a formulé 13 recommandations visant à améliorer les processus et la gouvernance au sein du Service des sports.

Tableau des recommandations

N°	Année	Sujet	Responsables	Risques	Priorité
R1	2021	Optimisation des heures payées aux garde-bains	Service des sports	Financier	Moyenne
R2	2021	Régularisation de la fréquentation par une tarification plus adaptée	Service des sports	Financier	Faible
R3	2021	Pérennité financière de l'École de natation	Service des sports	Financier Gouvernance Opérationnel	Moyenne
R4	2021	Optimisation du processus de facturation des locations	Service des sports	Financier Opérationnel	Moyenne
R5	2021	Optimisation de la grille tarifaire	Service des sports	Financier Opérationnel	Moyenne
R6	2021	Optimisation des coûts du Centre de tir sportif de Vernand	Service des sports	Financier Opérationnel	Moyenne
R7	2021	Mutualisation des services de maintenance	Service des sports	Financier Opérationnel	Moyenne
R8	2021	Amélioration de la vision globale des travaux effectués par le groupe entretien	Service des sports	Financier	Faible
R9	2021	Rationalisation des contrats de nettoyage et de maintenance	Service des sports et SALV	Financier	Moyenne
R10	2021	Documentation des contrôles de sécurité	Service des sports	Opérationnel	Faible
R11	2021	Liste des travaux d'entretien à formaliser	Service des sports	Gouvernance Opérationnel	Moyenne
R12	2021	Améliorer les estimations des travaux sur les crédits-cadres	Service des sports	Financier Gouvernance	Elevée
R13	2021	Infrastructure manquante pour certains sports	Service des sports	Gouvernance	Moyenne

SALV : Service achat et logistique

Note de synthèse du suivi des recommandations (élaborée par l'audit)

Prise de position générale

Le Service des sports salue la qualité de l'audit mené par le CFL et souscrit à un grand nombre de recommandations qui seront mises en application. Cet audit a suscité une réflexion de la part des cadres du Service des sports sur l'amélioration de certaines procédures à améliorer.

Le Service des sports relève qu'aucun dysfonctionnement majeur n'a été constaté dans cet audit sur la gestion des infrastructures sportives.

Etat du suivi des recommandations

Une grande partie d'entre elles sera mise en œuvre en 2022, d'autres font actuellement l'objet de réflexions et devraient déboucher sur des mesures d'amélioration dès 2023.

R1 : Optimisation des heures payées aux garde-bains

Afin de rester compétitif en termes de recrutement des garde-bains auxiliaires, lors de la saison estivale, les heures resteront garanties mais seront décomptées sur une base saisonnière (période mi-mai à début septembre) plutôt que mensuelle.

Dans le respect d'un socle d'heures garanties au personnel auxiliaire par saison, les heures d'ouverture pourraient être réduites en fonction des conditions météorologiques.

R2. Régularisation de la fréquentation par une tarification plus adaptée

Le service des sports fera une révision complète des tarifs des piscines et patinoires pour une entrée en vigueur dès janvier 2023.

R3. Pérennité financière de l'école de natation

La dernière augmentation des tarifs de l'École de natation date de 2005. Le Service des sports proposera à la Municipalité une nouvelle grille tarifaire afin que les recettes couvrent les charges de personnel.

De plus, le Service des sports proposera, au sein de cette nouvelle grille tarifaire, une augmentation moindre pour les personnes domicilié-e-s sur le territoire lausannois. Pour ce faire, une vérification du lieu de domicile des usagers via un accès restreint au registre du contrôle des habitants sera nécessaire.

Le tout pourra être opérationnel dès la nouvelle saison de l'École de natation à la fin août 2022.

R4. Optimisation du processus de facturation des locations

Selon le planning défini par Gelore, le Service des sports mettra en place le programme de facturation Gelore pour les terrains de football.

R5. Optimisation de la grille tarifaire

Le Service des sports proposera, dès la nouvelle saison (juillet 2022), une nouvelle grille tarifaire pour les terrains de sports et les centres omnisports, en fonction de l'âge (junior/actif), de la qualité du terrain (synthétique/éclairé) ou encore de la présence de gradins.

R6. Optimisation des coûts du Centre de tir sportif de Vernand

La gestion du Centre de tir sportif de Vernand sera transférée au Corps de police de Lausanne dès le 1^{er} janvier 2022. Le Service des sports communiquera les recommandations émises au Corps de police.

R7. Mutualisation des services de maintenance

Des rapprochements ont déjà eu lieu avec d'autres services communaux et un groupe travail « Ville » a déjà été mis en place dont l'objectif est d'examiner l'opportunité de regrouper tous les ouvriers professionnels par corps de métier.

R8. Amélioration de la vision globale des travaux effectués par le Groupe entretien

Afin d'avoir une vision claire des coûts de chaque installation sportive, le Service des sports mettra en place, au cours du premier semestre 2022, des fiches informatiques comptabilisant toutes les prestations des ouvriers du groupe entretien sur chaque installation.

R9. Rationalisation des contrats de nettoyage et de maintenance

Le Service des sports procédera à un appel d'offres par lot lors de la prochaine échéance des contrats actuels de nettoyages et de maintenance.

R10. Documentation des contrôles de sécurité

En vue des premières manifestations sportives du calendrier 2022, le Service des sports élaborera une *check-list* de contrôle à utiliser lors du montage des gradins.

R11. Liste des travaux d'entretien à formaliser

Une liste contenant tous les travaux à faire pour chaque installation sportive doit être effectuée et mise à jour régulièrement.

R12. Améliorer les estimations des travaux sur les crédits-cadres

Le Service des sports demande des devis d'expert lorsqu'il ne dispose pas des compétences nécessaires à l'interne.

R13. Déficit d'infrastructure pour certains sports

La Municipalité tiendra compte de la diversité des pratiques sportives dans l'allocation des moyens et des infrastructures.

Table des matières

SYNTHÈSE DU CFL	3
TABLEAU DES RECOMMANDATIONS	5
NOTE DE SYNTHÈSE DU SUIVI DES RECOMMANDATIONS (ÉLABORÉE PAR L'AUDITÉ)	6
1. INTRODUCTION	9
1.1 Contexte	9
1.2 Limites du périmètre d'audit	11
2. CONSTATS	11
2.1 Gestion des piscines	11
2.1.1 Gestion des heures d'ouverture	11
2.1.2 Tarification des entrées	12
2.1.3 École de natation	12
2.2 Location des infrastructures	13
2.2.1 Centre de tir sportif de Vernand	15
2.3 Gestion de l'entretien	16
2.4 Sécurité	18
2.5 Allocation des ressources financières	19
2.5.1 Remplacement des éléments du crédit-cadre par des mesures urgentes	19
2.5.2 Analyse des dotations en infrastructure par le Service des sports	20
2.5.3 Respect des dispositions du ROCF	21

1. Introduction

Le contenu de ce rapport a fait l'objet d'une revue complète par l'audit avant la réunion de clôture le 9 septembre 2021. Les constats tels que repris dans ce rapport ont été validés lors de cette séance. Les recommandations, relevant quant à elles de l'opinion du CFL, ont été présentées et discutées avec l'audit.

A compter de la date d'émission du présent rapport dans sa version projet, l'audit disposera de 60 jours ouvrables pour prendre position sur les recommandations, élaborer la note de synthèse du suivi des recommandations et se déterminer sur la publication du rapport. A l'issue de ce délai, le rapport sera émis sous sa forme définitive et envoyé notamment à la Municipalité. Sous réserve des dispositions de l'art. 16 LInfo, le rapport d'audit interne sera rendu public.

Lettre de mission	31.05.2021
Réunion d'ouverture	10.05.2021
Remise du projet de rapport	23.08.2021
Réunion de clôture	09.09.2021
Rapport en version projet avant réponses de l'audit	14.10.2021
Remise des réponses de l'audit aux recommandations	20.01.2022

1.1 Contexte

Le Service des sports gère notamment :

- une quarantaine de terrains de football (Tuilière, Vidy, Chavannes, Boveresses, Bois-Gentil, Marronniers etc.) ;
- un centre de tir sportif à Vernand ;
- un centre sportif à la Vallée de la Jeunesse (une salle omnisports et une piscine) ;
- deux piscines scolaires et trois salles omnisports gérées hors des heures scolaires. Ces infrastructures sont entretenues par le Service des écoles et parascolaire de la Ville ;
- trois stades (Pontaise, Samaranch et Coubertin) ;
- deux patinoires (Montchoisi et Pontaise) ;
- deux piscines extérieures (Montchoisi et Bellerive), quatre piscines de quartier (accès gratuits) et une piscine couverte (Mon-Repos) ;

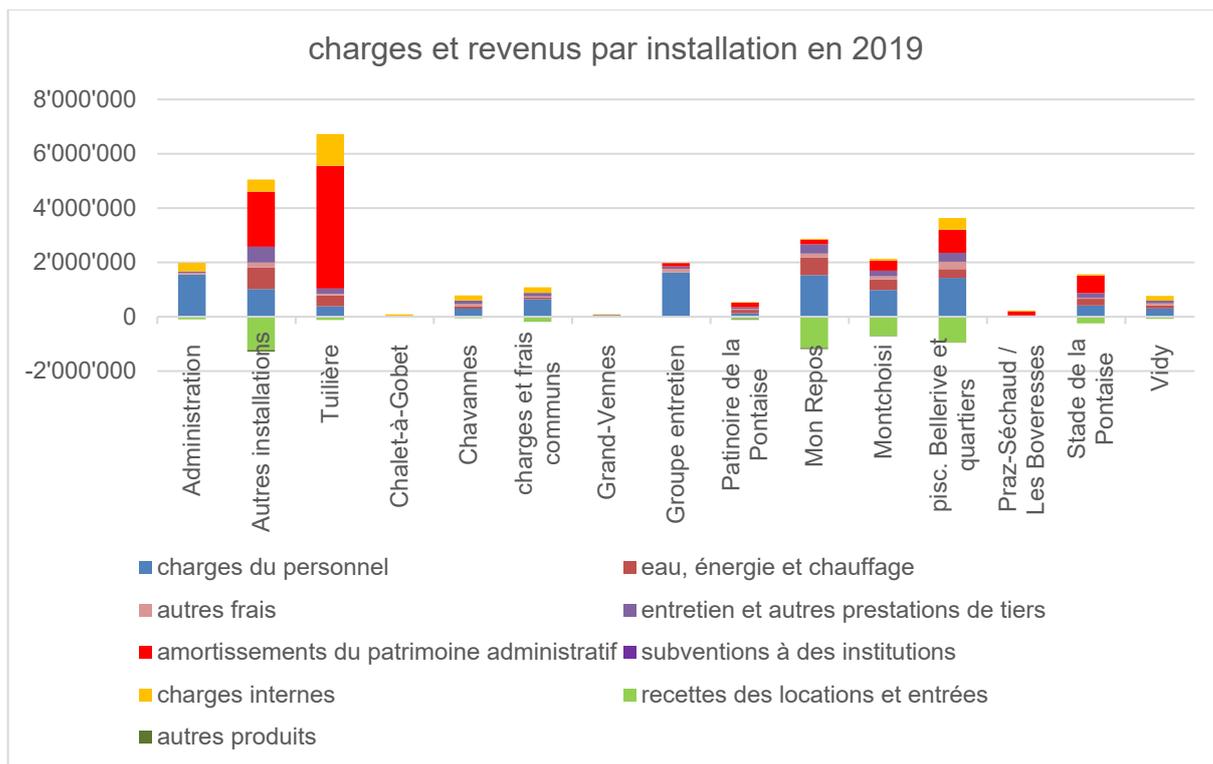
En plus, la gestion de nombreuses installations est confiée à des clubs locataires tels qu'une quarantaine de courts de tennis, boulodromes et salles, ainsi que le Stade de la Tuilière et les terrains de football du Chalet-à-Gobet. Finalement, des buvettes et restaurants sont gérés directement par des restaurateurs privés. L'entretien de ces installations est assuré par l'Unité technique du Service des sports (à l'exception du Stade de la Tuilière).

Mis à part le Centre sportif de la Tuilière, qui a été inauguré en 2018, la plupart des installations sportives sont vieillissantes avec une moyenne d'âge de 50 ans.

Pour gérer ces infrastructures, le personnel ci-dessous est nécessaire. A noter que dans le groupe « Entretien », neuf personnes sont dédiées à l'installation d'infrastructures temporaires pour des événements, ainsi qu'à différentes tâches d'entretiens. En hiver, six d'entre eux sont glacières à la patinoire de la Pontaise.

2020	EPT (fixe)	Charges du personnel fixe (CHF)	Charges du personnel auxiliaire (CHF)
Piscines et patinoires : personnel d'exploitation, gardes-bains et responsables d'exploitation	36.7	2'965'532	1'3248'44
Location (terrains, salle, etc.) – personnel sur place	24.8	2'659'640	39'771
Groupe « Entretien »	16	1'632'988	0
Total	77.5	7'258'160	1'364'615

Le graphique ci-dessous montre les montants dédiés à l'entretien et à la gestion de ces infrastructures. En 2020, une comptabilité analytique plus précise (par installation) a été mise en place, mais cette année n'est pas représentative au vu de la Covid-19. Le CFL a donc présenté le graphique 2019.



L'audit s'est concentré sur les points suivants :

- la gestion commerciale des piscines y compris l'école de natation (tarification, acquisition du revenu, processus de caisse) ;
- la gestion des ressources humaines dont de nombreux auxiliaires durant l'été (engagement des auxiliaires, planning et éléments variables de paie) ;
- la gestion des locations des salles, piscines, terrains et patinoires pour des entraînements ou des événements particuliers tels que les matchs et des tournois ;
- la gestion de l'entretien courant des installations ;
- la planification des ressources à long terme, l'établissement du plan des investissements et des crédits-cadres ;
- le processus d'achat pour des achats urgents, des contrats d'entretien ou des investissements.

1.2 Limites du périmètre d'audit

Les processus suivants sont exclus du périmètre de cet audit :

- l'organisation d'événements sportifs ;
- l'octroi des subventions aux clubs sportifs ;
- le Centre sportif de Malley SA et le Stade de la Tuilière qui ont déjà fait l'objet d'un audit en 2019.

2. Constats

2.1 Gestion des piscines

2.1.1 Gestion des heures d'ouverture

Les fréquentations des piscines extérieures sont extrêmement dépendantes de la météo. La fréquentation peut varier de quelques baigneurs un jour de pluie, jusqu'à 9'000 entrées un jour de fin de semaine ensoleillée. Il est donc très difficile de prévoir le nombre d'auxiliaires à planifier chaque jour (garde-bains et le personnel de caisse). Les plannings sont établis avec un horaire étendu (plus de 8h par jour) durant tout l'été (plage horaire d'ouverture maximale).

Lorsque la météo est mauvaise, le Service des sports garde les piscines ouvertes jusqu'à 17h30 pour garantir un minimum de 160 heures de travail par mois par auxiliaire. Les heures complémentaires sont payées en septembre. Si toutefois le minimum de 160 heures n'est pas atteint en raison de la météo, un salaire basé sur 160 heures est versé aux auxiliaires par la Ville de Lausanne.

R1. Optimisation des heures payées aux garde-bains

Afin de ménager les deniers publics tout en gardant une sécurité optimale, le CFL recommande :

- de réduire le nombre d'heures garanties aux auxiliaires pour pouvoir mieux adapter les horaires d'ouverture en fonction de la météo. En effet, la fréquentation des piscines est fortement corrélée à la météo ;
- en cas de mauvais temps, de réduire de manière plus importante qu'actuellement les horaires d'ouverture voir de fermer certaines piscines de quartier.

Risque	Responsable	Priorité
Financier	Service des sports	Moyenne

Position de l'audit	Partiellement acceptée		
Eléments clés de la mise en œuvre :			
<ul style="list-style-type: none">• le Service des sports ne souhaite pas réduire le nombre d'heures garanties pour le personnel auxiliaire. Jusqu'à ce jour, ces heures garanties sont définies par mois. Dès l'été 2022, ces heures resteront garanties, mais seront décomptées sur une base saisonnière (période mi-mai à début septembre). Une baisse des heures garanties réduirait l'attractivité des postes lors du recrutement saisonnier du personnel nécessaire pour assurer l'exploitation des piscines de plein air ;• dans le respect des heures garanties au personnel auxiliaire par saison, les heures d'ouverture pourraient être réduites en fonction des conditions météorologiques.			
Personne responsable de la recommandation	Responsable des piscines et patinoires	Délai	Ouverture de la prochaine saison estivale, soit en mai 2022

2.1.2 Tarification des entrées

Le tarif d'entrée à la piscine de Mon-Repos, comme dans les piscines extérieures, est préférentiel entre 11h30 et 13h30 et après 17h. Ce tarif n'est pas adapté aux piscines intérieures, car ce sont justement à ces heures qu'il y a une fréquentation plus importante. Ces tarifs ne permettent donc pas de réguler la fréquentation, mais au contraire favorisent la venue des usagers sur les plages horaires les plus fréquentées.

À titre indicatif les piscines couvertes de Nyon, des Chavannes (à Cossonay) et la piscine de Varembe (à Genève) pratiquent une tarification unique.

R2. Régularisation de la fréquentation par une tarification plus adaptée

Afin de mieux réguler la fréquentation de la piscine de Mon-Repos, le CFL recommande au Service des sports d'analyser la pertinence d'un tarif préférentiel entre 11h30 et 13h30 et après 17h.

Risque	Responsable	Priorité
Financier	Service des sports	Faible

Position de l'audit	Acceptée		
Eléments clés de la mise en œuvre :			
Le Service des sports fera une révision complète des tarifs des piscines et patinoires pour une entrée en vigueur dès janvier 2023.			
Personne responsable de la recommandation	Responsable des piscines et patinoires	Délai	Au 1 ^{er} janvier 2023

2.1.3 École de natation

La Ville de Lausanne possède une école de natation basée principalement à la piscine de Mon-Repos, et dispensant également deux heures de cours hebdomadaire à la piscine couverte de Grand-Vennes. Cette école a pour objectif d'enseigner la natation pour les enfants et les adultes. Cette tâche, non régaliennne, avait historiquement un but sécuritaire, pour que tout citoyen puisse apprendre à nager à des conditions abordables. En 2019, 2'577 leçons ont été dispensées. Le CFL a recalculé le résultat de l'école de natation pour 2019 (année non impactée par la Covid-19), en tenant compte également des charges transverses.

Le CFL fait les constats suivants :

- l'école de natation de la Ville a perdu environ KCHF 47.- en 2019, sans compter les charges transverses ;
- les tarifs proposés sont de 35 à 50% moins chers que ceux du « Lausanne Natation » ou d'autres écoles privées opérant dans la région lausannoise ;
- aucune priorité ou tarif préférentiel ne sont octroyés aux Lausannois. Sur les heures de cours proposées à Grand-Vennes, 43 % ne sont pas Lausannois ;
- l'inscription doit se faire en présentiel à Mon-Repos, les personnes présentes sont ensuite tirées au sort pour pouvoir s'inscrire. Cette manière de faire va être abandonnée prochainement au profit d'un système informatique plus performant.

R3. Pérennité financière de l'école de natation

Afin de s'assurer de la pérennité financière de son école de natation, le CFL recommande à la Municipalité et au Service des sports de :

- redéfinir une politique tarifaire avec une préférence pour les Lausannois ;
- définir une stratégie à moyen et long terme, afin de couvrir au moins les charges de personnel.

Risque	Responsable	Priorité
Financier	Service des sports	Moyenne
Gouvernance		
Opérationnel		

Position de l'audité	Acceptée		
Eléments clés de la mise en œuvre :			
<ul style="list-style-type: none">• la dernière augmentation des tarifs de l'Ecole de natation date de 2005. Le Service des sports proposera à la Municipalité une nouvelle grille tarifaire afin que les recettes couvrent les charges de personnel ;• de plus, le Service des sports proposera au sein de cette nouvelle grille tarifaire, une augmentation moindre pour les personnes domicilié·e·s sur le territoire lausannois. Pour ce faire, une vérification du lieu de domicile des usagers via un accès restreint au registre du contrôle des habitants sera nécessaire.• enfin, la priorité sera donnée aux Lausannois pour l'accès à la prestation.			
Personne responsable de la recommandation	Responsable des piscines et patinoires	Délai	Août 2022

2.2 Location des infrastructures

Plusieurs méthodes de location des infrastructures sportives existent actuellement à la Ville de Lausanne :

- des installations sont louées entièrement à un club qui en assure la gestion opérationnelle, telle que les terrains de tennis, les boulodromes ou certains terrains de football (par exemple Chalet-à-Gobet). Il n'y a pas de personnel de la Ville sur place ;
- le club « Lausanne Natation » bénéficie d'un forfait annuel de KCHF 20.- pour l'utilisation de plusieurs piscines ;
- pour les terrains de football, les collaborateurs de la Ville sur les sites relèvent la présence effective chaque jour sur une liste papier fichier. Ces données sont ensuite saisies dans un fichier Excel consolidé par site, puis consolidées semestriellement dans un troisième fichier Excel (matches et entraînements) et finalement saisies dans Gefi pour facturation ;
- le Service des sports utilise le logiciel Gelore pour la location des salles, des piscines et des patinoires, et le remplit selon un planning (location récurrente et matches). Le collaborateur sur place saisit sur un fichier Excel le nombre d'heures passées pour chaque club. Ce fichier est réconcilié mensuellement par le responsable des locations de salles avec Gelore (nombre d'heures attendu vs. réel). Par contre la facturation se fait, club par club, semestriellement et le prix doit être saisi manuellement pour chaque club. Une importation automatique est faite entre Gelore et Gefi pour la facturation ;
- au Service des écoles et parascolaire (SEP) de la Ville, environ 70 salles de sports sont louées à divers clubs durant les périodes scolaires et les semaines de 18h-22h. Les concierges des établissements scolaires remettent les clés des salles aux responsables des clubs moyennant la signature d'un contrat de confiance pour l'utilisation de la salle dans les règles. Les locations sont facturées semestriellement par le SEP à CHF 10.- l'heure, via le système Gelore, indépendamment de la venue ou non du locataire.

Le CFL constate que :

- bien que des contrôles soient effectués à la consolidation des heures effectives pour les terrains et les salles, ils ne sont pas formalisés et de petites erreurs de saisie pourraient ne pas être détectées. Le processus pour la location des salles, piscines et patinoires avec Gelore est plus robuste, car il permet de comparer les durées de location attendues (selon les réservations), avec les temps effectifs (fichiers Excel) – ce contrôle n'est toutefois pas formalisé ;
- les tarifs doivent être saisis à la main dans Gelore sans validation ou contrôle ;
- une facturation au forfait par année, comme c'est le cas au Service des écoles et parascolaire de la Ville pour les réservations récurrentes, permettrait une simplification du processus de facturation, le personnel sur place pouvant toujours rapporter si des salles ou des terrains ne sont pas utilisés par les clubs locataires ;
- le montage et démontage des gradins pour des matchs ou tournois n'est pas facturé aux clubs. Dans les salles, un match est facturé au même tarif qu'une location standard ;
- Il n'y a pas de tarifs différenciés entre les juniors et les actifs (plus de 20 ans), entre les terrains équipés d'éclairage ou non, synthétiques ou naturels. Le prix est à CHF 10.- de l'heure par tiers de salle (salle omnisport séparée en 3 par des rideaux) ou pour un terrain de football, CHF 20.- une heure de piscine, CHF 5.- par heure d'éclairage et CHF 120.- de l'heure pour une patinoire. Les clubs non lausannois sont facturés trois fois le prix standard ;

R4. Optimisation du processus de facturation des locations

Afin de limiter le risque d'erreur de facturation et de simplifier le processus, le CFL recommande au Service des sports de :

- analyser la mise en place d'une facturation au forfait (au moins pour les locations des entrainements récurrents) ;
- optimiser le processus de facturation dans Gelore, en réduisant les saisies intermédiaires dans les fichiers Excel, en automatisant la saisie des tarifs et en documentant les contrôles ;
- mettre en place dans Gelore la location des terrains.

Risque	Responsable	Priorité
Financier Opérationnel	Service des sports	Moyenne

Position de l'audité	Acceptée		
Eléments clés de la mise en œuvre :			
<ul style="list-style-type: none"> • le Service des sports ne souhaite pas instaurer une facturation forfaitaire pour les locations des terrains de football, les centres omnisports ni pour les patinoires. En effet, les subventions versées au titre de l'aide au paiement des loyers excluent les heures non-excuses ou non-utilisées. Une facturation à forfait permettrait aux clubs concernés de bénéficier de subventions auxquelles ils n'ont pas droit aujourd'hui ; • les saisies doivent être effectuées sur un fichier Excel par le personnel du Service des sports en fonction des occupations réelles des surfaces et des salles par les associations et clubs sportifs. La complexité du logiciel Gelore ne permet pas au personnel des salles d'effectuer une saisie directe ; • le Service des sports souhaite mettre en place le programme de facturation Gelore pour les terrains de football. 			
Personne responsable de la recommandation	Responsable des surfaces sportives	Délai	Selon planning Gelore

R5. Optimisation de la grille tarifaire

Au vu des coûts d'infrastructure et de personnel, le CFL recommande d'optimiser et de différencier les tarifs en fonction de l'âge (junior/actif), de la qualité du terrain (synthétique/éclairé) ou encore de la présence de gradins.

Risque	Responsable	Priorité
Financier	Service des sports	Moyenne
Opérationnel		

Position de l'audité	Acceptée		
Eléments clés de la mise en œuvre :			
<ul style="list-style-type: none">le Service des sports est favorable à la recommandation R.5.			
Personne responsable de la recommandation	Responsable des surfaces sportives	Délai	Août 2022

2.2.1 Centre de tir sportif de Vernand

Le 1^{er} janvier 2022, le Centre de tir sportif de Vernand sera transféré au Corps de Police.

Cette infrastructure est principalement utilisée par l'USTL (Union des sociétés de tir de Lausanne) et permet aux astreints lausannois, ainsi qu'à ceux de dix communes de la région, d'effectuer leurs tirs obligatoires. Selon des conventions signées en 2013, ces dix communes contribuent aux charges relatives au tir à 300 mètres proportionnellement aux nombres d'astreints (1'600 astreints, dont 730 non Lausannois). Un décompte de charges est fourni chaque année par la Ville à ces dix communes. Ces conventions restent valables jusqu'en 2023.

Les analyses du CFL montrent que :

- environ KCHF 46.- par an auraient dû être facturés aux communes membres : certaines charges telles que l'entretien des extérieurs, et les charges transverses ne sont pas incluses dans le décompte de charges et ne sont donc pas facturées ;
- en 2029, la ciblerie devra être changée, ces coûts importants doivent faire l'objet d'une réflexion sur le nombre de cibles nécessaires.

Le nombre d'heures d'ouverture par an est d'environ 650 pour le tir à 300 mètres. Les installations pour le tir à 25 ou 50 mètres peuvent être réservées à l'heure. Durant les 15 dernières années, il y a eu au maximum 1'000 heures sur un an pour le tir à 25 mètres avec une moyenne de 516 heures par an pour le tir à 25 mètres et 372 heures par an pour le tir à 50 mètres. Il faut également ajouter des fêtes de tir ou des concours estimés à 200 heures par an.

Le CFL constate que :

- 1.3 EPT est affecté au stand de tir soit environ 2'650 heures disponibles. La présence en dehors des heures d'ouverture du tir à 300 mètres est dédiée à l'entretien des cibles, à l'administratif et au nettoyage. La location des cibles de 50 mètres et 25 mètres peut se faire durant toute la journée alors qu'en moyenne il n'y a que 516 heures par an pour le tir à 25 mètres et 372 heures par an pour le tir à 50 mètres. La Ville garantit une présence sur place pour quelques tireurs alors qu'en ayant des horaires moins étendus (comme le tir à 300 m par exemple) elle minimiserait la présence sur place du personnel ;
- la présence de personnel sur place n'est pas obligatoire, mais est un choix du Service des sports. Dans la plupart des centres de tir sportif de la région, certes plus petits, il s'agit de bénévoles de la société de tir locale qui gèrent le centre de tir ;
- selon la convention avec l'USTL, la Ville lui loue un local pour CHF 500 par an. Ce montant n'a pas été facturé depuis 2003 (soit CHF 7'000 de perte pour la Ville).

R6. Optimisation des coûts du centre de tir sportif de Vernand

Afin de ménager les deniers publics, le CFL recommande de :

- renégocier les conventions avec les autres communes, afin de redimensionner le Centre de tir sportif de Vernand ;
- s'assurer que toutes les charges prises en compte par les conventions sont bien facturées aux dix communes partenaires ;
- optimiser les horaires d'ouverture, notamment ceux du tir à 25 mètres et 50 mètres, afin de minimiser la présence du personnel sur place ;
- s'assurer que le loyer du local loué à l'USTL soit bien facturé ;

Risque	Responsable	Priorité
Financier	Service des sports	Moyenne
Opérationnel		

Position de l'audité	Acceptée		
Eléments clés de la mise en œuvre :			
<ul style="list-style-type: none">• les recommandations seront mises en œuvre progressivement dès 2022.			
Personne responsable de la recommandation	Responsable des surfaces sportives	Déla	31.12.2022

2.3 Gestion de l'entretien

Afin d'entretenir ses infrastructures, le Service des sports bénéficie de plusieurs sources de financement :

- le budget de fonctionnement pour l'entretien des biens immobiliers pour CHF 1.3 millions par an (2021-22) ;
- le budget de fonctionnement pour l'entretien des biens mobiliers KCHF 578 par an (2021-22) ;
- d'un crédit-cadre pour l'assainissement et l'entretien d'installations sportives valable 5 ans (2022-2026) de CHF 3.75 millions. Il s'agit d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif ;
- environ CHF 4 millions d'investissements sont inscrits au plan des investissements pour 2022-2026 (hors crédit-cadre).

Une partie des travaux de maintenance sont effectués par trois collaborateurs qui effectuent des réparations sur les différents sites soit :

- un sanitaire qui est responsable de l'installation des traitements des eaux à Bellerive ;
- un maçon, qui est également glacier à la patinoire de la Pontaise durant l'hiver ;
- un mécanicien (parc d'environ 40 véhicules) qui effectue également des travaux de serrurerie.

Le CFL constate les éléments suivants :

- ces trois ouvriers spécialisés notent leurs heures ainsi que le montant de petits matériels nécessaires qu'il achètent eux-mêmes (ciment, tuyaux, robinets, etc.) sur des fiches de travail relatives à une installation. Cette information n'est pas consolidée. La direction n'a donc pas une vision complète des coûts engagés par installation ;
- nous relevons que l'atelier du sanitaire se trouve au Centre de tir sportif de Vernand. Chaque matin, celui-ci prend son véhicule de fonction à la Pontaise, se rend à Bellerive pour inspecter l'installation de traitement des eaux et ensuite se déplace à son atelier au Centre de tir sportif de Vernand. Le Service des sports n'a pas trouvé d'autres alternatives du fait du manque de locaux ;
- selon le logiciel As-Tech, 200 heures de travaux ont été effectuées en 2019 sur des véhicules plaqués au sein du service. Nous rappelons que cinq autres garages existent au sein de la Ville, ainsi qu'un atelier serrurerie au Service des routes et de la mobilité ;

- le personnel d'entretien des piscines s'occupe également de laver les uniformes des garde-bain. Nous rappelons que le Corps de Police ainsi que le Service de protection et sauvetage Lausanne ont également un service de blanchisserie. L'externalisation au sein de la Ville de cette tâche libérerait des heures pour le nettoyage, ce qui éviterait de payer des sociétés de nettoyage en sus ;
- sept sociétés de nettoyage sont mandatées par le service comme renfort au personnel d'exploitation. Aucun appel d'offres global « nettoyage » n'a été effectué par le Service des sports. Nous notons que cette démarche devrait être incluse dans une démarche globale au niveau de la Ville ;

En KCHF	2019	2020	2021 (janvier - avril)
Montant payé à des sociétés de nettoyage	175	130	194

- en général, c'est l'entreprise qui a installé les équipements qui en assure l'entretien. Il n'y a pas de devis ou d'appel d'offres demandé pour les contrats d'entretien (chauffage, ventilation, etc.). Aucune rationalisation des contrats d'entretien du service n'a été faite à ce jour.

R7. Mutualisation des services de maintenance

Afin de ménager les deniers publics, le CFL recommande au Service des sports d'envisager un rapprochement avec les autres services de la Ville afin de créer des synergies pour ses ateliers, ses garages et les activités de blanchisserie.

Risque	Responsable	Priorité	
Financier Opérationnel	Service des sports	Moyenne	
Position de l'audit	Acceptée		
Eléments clés de la mise en œuvre :			
Des rapprochements ont déjà eu lieu avec d'autres services communaux. Hormis les activités de blanchisserie, le Service des sports est favorable à la création de synergies pour ses ateliers et ses garages.			
En revanche, les activités de blanchisserie ne peuvent pas être mutualisées. En effet, chaque piscine doit disposer de locaux et de machines pour laver les habits de travail des garde-bains plusieurs fois par jour (changements de T-shirts plusieurs fois par jour) et sécher les objets perdus par la clientèle (linges et maillots) au plus vite au cas où ils seraient récupérés le jour même.			
Personne responsable de la recommandation	Adjoint au chef de service – responsable de l'unité technique	Délai	2023

R8. Amélioration de la vision globale des travaux effectués par le Groupe entretien

Afin d'avoir une vision claire des coûts par installation, le travail du groupe entretien de l'unité technique devrait être alloué sur une installation.

Risque	Responsable	Priorité	
Financier	Service des sports	Faible	

Position de l'audité	Acceptée		
Eléments clés de la mise en œuvre :			
Le Service des sports est favorable à la recommandation R.8 et mettra en place des fiches informatiques en ce sens			
Personne responsable de la recommandation	Adjoint au chef de service – responsable de l'unité technique	Délai	1 ^{er} semestre 2022

R9. Rationalisation des contrats de nettoyage et de maintenance

Afin de respecter la loi sur les marchés publics, un appel d'offre doit être effectué pour les sociétés de nettoyage actives dans diverses infrastructures de la Ville.

Risque	Responsable	Priorité
Financier	Service des sports et SALV	Moyenne

Position de l'audité	Acceptée		
Eléments clés de la mise en œuvre :			
Le Service des sports est favorable à la recommandation R.9 et, dans le cadre d'éventuels futurs mandats, veillera à procéder à un appel d'offres par lot.			
Personne responsable de la recommandation	Adjoint au chef de service – responsable de l'unité technique	Délai	2023

2.4 Sécurité

Le chef d'exploitation effectue des contrôles visuels sur la pose de gradins montés par le groupe « Support opérationnel », lors de manifestations. Ces contrôles ne sont pas documentés via une *checklist*, par exemple.

R10. Documentation des contrôles de sécurité

Les contrôles effectués sur les gradins doivent être documentés. Ainsi, en cas d'accident, la Ville sera à même de prouver que toutes les procédures et contrôles ont été mises en place pour une sécurisation optimale des infrastructures.

Risque	Responsable	Priorité
Opérationnel	Services des sports	Faible

Position de l'audité	Acceptée		
Eléments clés de la mise en œuvre :			
Le Service des sports est favorable à la recommandation R.10 et élaborera une <i>checklist</i> de contrôle à utiliser lors du montage des gradins.			
Personne responsable de la recommandation	Adjoint technique – unité technique	Délai	1 ^{er} semestre 2022

2.5 Allocation des ressources financières

Il n'existe pas de liste de toutes les infrastructures avec tous les travaux à faire (travaux d'entretien et d'investissement), avec une indication de leur degré d'urgence. En 2015, un auxiliaire a effectué pour chaque infrastructure un inventaire des travaux à réaliser. Ces informations ne sont pas consolidées et n'ont pas été mises à jour depuis. Les trois collaborateurs du Groupe technique ont une bonne connaissance des installations acquises durant de nombreuses années, mais cette connaissance doit pouvoir être formalisée en cas de départ d'un collaborateur par exemple. Une grille permettant de hiérarchiser les travaux à réaliser doit pouvoir être documentée. Une telle grille pourrait par exemple inclure les critères suivants : nécessité légale ou opérationnelle, coûts en cas de report des travaux, impacts environnementaux, impacts sur la réputation ou encore conformité au programme de législature.

R11. Liste des travaux d'entretien à formaliser

Afin d'avoir une meilleure vision d'ensemble des travaux d'entretien à effectuer, une liste contenant tous les travaux à faire doit être effectuée et mise à jour régulièrement.

Risque	Responsable	Priorité
Gouvernance	Service des sports	Moyenne
Opérationnel		

Position de l'audit	Acceptée		
Eléments clés de la mise en œuvre :			
Le Service des sports est favorable à cette recommandation R.11, et la mettra en œuvre en fonction des ressources à disposition.			
Personne responsable de la recommandation	Adjoint au chef de service – responsable de l'unité technique	Délai	2024

2.5.1 Remplacement des éléments du crédit-cadre par des mesures urgentes

Les budgets d'entretien concernent des petites réparations et des contrats d'entretien : il est difficile au vu des montants d'entreprendre des rénovations de fond. Le parc a une moyenne d'âge de 50 ans et des rénovations plus importantes doivent être effectuées. C'est pourquoi le Service des sports bénéficie d'un crédit-cadre pluriannuel.

Le CFL a analysé :

- les deux derniers crédits-cadres, soit le quatrième en 2014 (préavis N°2013/31), pour un montant de CHF 3'050'000.- et le cinquième en 2019 (préavis n°2018/58), pour un montant de CHF 2'750'000 ;
- le sixième qui doit être prochainement voté par le Conseil communal (préavis 2021/18).

Sur 23 objets prévus lors du préavis N°2013/31, 12 (52%) n'ont pas été réalisés dans le cadre du préavis, et six ont été ajoutés pour KCHF 776.- : il s'agissait de travaux urgents. Les 11 objets prévus et réalisés ont eu un surcoût moyen de 58 %. Dans le préavis N°2018/58 une explication est donnée pour chaque objet prévu et non réalisé excepté pour 4 objets. Un des objets (Remplacement des flexibles à Montchoisi) prévu pour KCHF 70.- a été réalisé via le financement d'un crédit supplémentaire (3% de dépassement).

Pour le préavis N°2018/58, sur huit objets prévus, cinq ont été réalisés et deux reportés au crédit-cadre suivant. Six ont été ajoutés pour un montant de CHF 1.18 million (trois objets ont des factures encore ouvertes).

Nous constatons que :

- le Service des sports doit toujours financer des travaux dans l'urgence au détriment de travaux de rénovation de fond. Les montants prévus sont dépassés par rapport au montant planifié dans le préavis, mais l'enveloppe globale est respectée.

En effet, le service n'a pas la possibilité financière d'engager des ingénieurs pour chiffrer de manière précise les travaux. Un rapport sur l'état des piscines (quatre de quartiers, une intérieure et deux

extérieurs) est en cours de rédaction. Des devis plus précis pourront ainsi être budgétés, afin de permettre une mise aux normes obligatoire des installations d'ici 2026 ;

- le manque de visibilité sur l'avenir de certaines infrastructures a également un impact sur les travaux urgents à effectuer : par exemple le Stade et la Patinoire de la Pontaise, qui devaient être détruits à terme, ont fait l'objet de travaux pour le maintien d'Athletissima, ainsi que la création d'une piste d'athlétisme ;
- les piscines de Mon-Repos et de Montchoisi sont rénovées petit à petit par manque de budget ce qui à long terme n'est pas un calcul efficient. En effet, au vu des coûts d'eau, de chauffage et d'électricité dépensés en 2019, soit KCHF 650.- pour Mon-Repos et KCHF 400.- pour Montchoisi, une rénovation de fond devrait être bénéfique sur le long terme. À titre d'exemple, environ 60% de réduction de frais de chauffage ont été constatés pour le bâtiment du Centre sportif de la Vallée de la Jeunesse, après la rénovation de son enveloppe.

R12. Améliorer les estimations des travaux sur les crédits-cadres

Afin de mieux contrôler les coûts et de minimiser le report ou la suppression de certains travaux aux profits d'autres, le CFL recommande au Service des sports de demander des devis d'expert pour pouvoir mieux chiffrer les travaux.

Risque	Responsable	Priorité
Financier	Service des sports	Elevée
Gouvernance		

Position de l'audité	Partiellement acceptée		
Eléments clés de la mise en œuvre :			
Le Service des sports n'estime pas utile de demander des devis d'expert de manière systématique. Par souci de rationalité et de limitation des dépenses, il ne sollicite un avis externe que lorsqu'il ne dispose pas de l'expertise nécessaire à l'interne.			
Personne responsable de la recommandation	Adjoint au chef de service – responsable de l'unité technique	Délai	

2.5.2 Analyse des dotations en infrastructure par le Service des sports

Le CFL a analysé la dotation par sport sous 2 angles :

- les nouveaux investissements et les dotations faites par le crédit-cadre :
 - pour les trois derniers crédits-cadre, 41% des fonds en moyenne sont attribués aux piscines et 30% aux installations footballistiques,
 - pour les investissements de 2013-2021 (sans le Centre sportif et le Stade de la Tuilière et ceux appartenant au Centre sportif de Malley), les budgets approuvés par préavis ont été de 25% pour la Pontaise (football et athlétisme) et 36% pour le Centre sportif de la Vallée de la Jeunesse. Les investissements demandés par le service, mais pas approuvés s'élèvent à 50% pour les piscines et 9% pour le football pour la même période ;
- Les coûts de gestion (salaires des collaborateurs, charges d'entretien courant et d'amortissement). À noter qu'une comptabilité analytique précise (par infrastructure) a été mise en place en 2020, année peu représentative du fait de la Covid-19. Néanmoins, nous n'avons pris que les charges, l'impact de la Covid-19 est donc limité. 21% de la dotation du budget du sport est octroyées à des installations footballistiques, 17 % aux sports de glaces, et 15 % aux piscines.

Les piscines et les terrains de football concentrent la majorité des ressources financières ce qui est compréhensible, au vu de la nature des infrastructures du Service des sports. Rappelons que trois salles omnisports sur quatre appartiennent au Service des écoles et parascolaire qui doivent l'entretenir. Le Service des sports a donc uniquement des charges de personnel pour ces trois salles et deux piscines (Grand-Vennes et Bergières).

Concernant les objets remplacés dans les crédits-cadres, nous constatons que pour le préavis N°2018/58 une piste d'Athlétisme et des éclairages pour les terrains de football du Chalet-à-Gobet ont été réalisés au détriment de gros travaux à la piscine de Montchoisi, ceux-ci ont été repoussés pour être financés en partie par le préavis N°2021/18.

D'autres pratiques sportives, comptant également de nombreux pratiquant-e-s, bénéficient peu ou pas d'infrastructures gérées par le Service des sports

R13. Déficit d'infrastructure pour certains sports

Par souci d'équité, la CFL recommande au Service des sport de s'assurer que l'allocation de moyens et la mise à disposition d'infrastructures tiennent compte de la diversité des pratiques et des besoins d'infrastructures sportives.

Risque	Responsable	Priorité
Gouvernance	Service des sports	Moyenne

Position de l'audit	Acceptée		
Eléments clés de la mise en œuvre :			
Le Service des sports, conformément au programme de législature de la Municipalité, tiendra compte de cet aspect dans la priorisation de l'allocation des moyens et des infrastructures avec notamment une analyse sur les questions de genre.			
Personne responsable de la recommandation	Adjoint au chef de service – responsable de l'unité technique	Délai	Selon avancement des projets

2.5.3 Respect des dispositions du ROCF

Afin de vérifier la validité des charges de fonctionnement et les dépenses d'investissement du service, nous avons procédé aux contrôles suivants :

- la vérification de l'existence, de l'exactitude et du respect du principe de séparation des exercices comptables (délimitation périodique) ;
- la vérification de la présentation comptable des charges et des dépenses (respect de la classification entre les charges en fonctionnement et des dépenses en investissement) ;
- la vérification de l'existence d'un bon de commande ou d'une adjudication pour chaque charge et dépense comptabilisée ;
- la vérification de la conformité de la facture avec le bon de commande ou l'adjudication pour chaque charge et dépense comptabilisée.

Nous avons réalisé nos contrôles sur la base de sondages. Nous avons défini deux échantillons basés sur deux populations distinctes :

- toutes les dépenses d'investissement (CI), comptabilisées sur la période 2019-2021 (20 factures) ;
- toutes les charges de fonctionnement (BF), comptabilisées sur la période 2019-2021(20 factures).

Le CFL constate que :

- deux prestations n'avaient pas de bon de commande ;
- les règles de classification entre les charges en fonctionnement et des dépenses en investissement (14 cas sur 40) ne sont pas toujours respectées. En effet, le Service des sports ne bénéficiant pas d'un budget d'investissement en dehors des crédits-cadres ou de crédits d'investissement, le budget de fonctionnement peut parfois servir de variable d'ajustement pour des investissements dont la durée de vie est supérieure à un an (ou inversement). De plus, la délimitation périodique pour trois cas sur 40 n'était pas respectée. Cela contrevient aux dispositions du MCH 1 et ces problématiques doivent être adressées lors de la mise en œuvre de la recommandation 2018/R9 « Revue de la politique d'activation des biens mobiliers » et 2014/12 « Respect des principes édictés par le ROCF (procédures liées aux investissements) » émises dans le cadre de l'audit des comptes communaux et adressées au Service des finances.

Compte tenu des remarques et recommandations figurant dans le corps du présent rapport, et tout en formulant les réserves d'usage pour le cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier nos considérations n'auraient pas été portés à notre connaissance au cours de nos travaux, cet audit n'appelle pas d'autre commentaire de notre part.

Lausanne, le 28 janvier 2022

Contrôle des finances de la Ville de Lausanne

Yves Tritten
Chef de service